

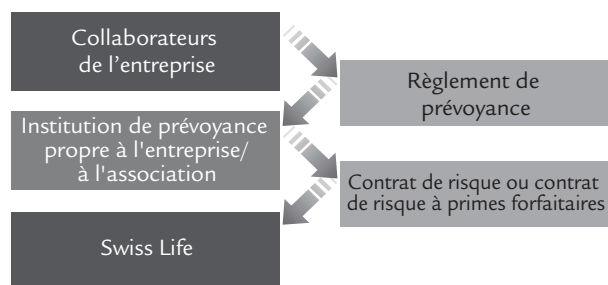
Notice d'information sur le contrat de risque et le contrat de risque à primes forfaitaires Swiss Life



Les avantages.

Les contrats de risque et les contrats de risque à primes forfaitaires Swiss Life sont destinés aux caisses de pensions autonomes et semi-autonomes (comptant au moins 100 personnes assurées actives) qui souhaitent limiter les répercussions financières des risques décès et invalidité qu'elles supportent. Avec un contrat de risque ou un contrat de risque à primes forfaitaires Swiss Life, votre caisse de pensions peut couvrir totalement ou partiellement les prestations de risque promises aux personnes assurées. L'institution de prévoyance gère le processus d'épargne elle-même et sous sa propre responsabilité. Elle assume le risque de placement, et par conséquent le risque de découvert.

Aperçu des différents contrats.



Ce que nous vous offrons concrètement.

Assurance de risque en cas de décès et d'invalidité.

L'assurance englobe la totalité ou une partie des prestations réglementaires d'invalidité et de décès prévues pour les destinataires dans le cadre du rapport de prévoyance. La couverture de l'institution de prévoyance est ainsi garantie à hauteur des prestations convenues contractuellement.

Couverture du risque de longévité.

Vous pouvez convenir avec nous sur une base contractuelle que les rentes de vieillesse seront rachetées auprès de Swiss Life au moment de leur échéance. Swiss Life supporte alors le risque de longévité à partir de ce moment-là. Les rachats concernant les parties obligatoire et surobligatoire de la prévoyance sont soumis au tarif d'assurance collective de Swiss Life.

Contrat de risque Swiss Life.

Administration du contrat de risque.

Dans le cadre du contrat de risque Swiss Life, nous nous chargeons de la gestion de l'effectif des personnes assurées ainsi que des éventuelles mutations relatives aux personnes.

Avec un contrat de risque Swiss Life, les coûts se décomposent comme suit:

Prime de risque: Le calcul de la prime de risque dépend en premier lieu des prestations assurées et de la sinistralité. Nous gérons les données individuellement pour chaque destinataire. La prime de risque est déterminée sur la base des données individuelles propres aux personnes.

Frais de gestion: Les frais de gestion sont calculés séparément pour chaque personne. Ils dépendent de la prime de risque et du nombre de personnes assurées.

Contrat de risque à primes forfaitaires Swiss Life.

Administration du contrat de risque à primes forfaitaires.

Dans le cadre du contrat de risque à primes forfaitaires Swiss Life, vous êtes vous-même responsable de la gestion de l'effectif.

Avec un contrat de risque à primes forfaitaires Swiss Life, les coûts se décomposent comme suit:

Prime: Le calcul de la prime dépend en premier lieu des prestations assurées et de la sinistralité. La prime est prélevée sur la base de la somme des salaires assurés et du nombre de personnes. Les frais de gestion sont compris dans la prime.

Les points forts.

Ce type de contrat présente les avantages suivants pour l'institution de prévoyance:

- libre choix du volume des prestations de risque à réassurer,
- garantie d'une couverture à 100% des prestations de risque réassurées,
- possibilité de transférer le risque de longévité à Swiss Life,
- liberté d'agencement de la stratégie de placement,
- amélioration de la capacité d'assumer le risque et donc possibilité de réaliser de meilleurs rendements sur le marché des capitaux.